

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Adoption du plan triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

LE 28 DÉCEMBRE 2021 19 H 30

ORDRE DU JOUR

1. Présences et constatation du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Déclaration du directeur général
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption – Plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
6. Période de questions (exclusivement sur le PTI)
7. Levée de la séance

Éric Gélinas M. ATDR
Directeur général et s-trésorier